



Fédération des chambres
de commerce du Québec

Demandes et recommandations à l'intention du gouvernement du Québec en vue du Budget 2022-2023

Décembre 2021

Sommaire exécutif

Le présent mémoire exprime les attentes et recommandations de la FCCQ au ministre des Finances en vue de la préparation du budget 2022-2023. Outre les mesures fiscales sous la responsabilité du ministère des Finances, nos recommandations touchent un grand ensemble de domaines et de portefeuilles, tous associés directement au développement économique.

Parmi l'ensemble des mesures préconisées, nous ciblons **trois priorités** :

1- S'attaquer aux défis de la rareté de main-d'œuvre

La rareté de main-d'œuvre est le principal obstacle à la compétitivité des entreprises québécoises. Depuis 2014, le nombre de Québécois en âge de travailler est en diminution et, selon les plus récentes projections démographiques, devrait continuer de décliner jusqu'en 2031. La rareté de main-d'œuvre est un phénomène qui s'exprime dans toutes les entreprises, et ce, peu importe leur secteur d'activité. Depuis le début de la pandémie, le problème de la rareté de main-d'œuvre s'est accentué et représente le principal obstacle à la reprise et à la croissance des entreprises québécoises.

Les mesures présentées par le gouvernement lors de sa mise à jour économique de 2021 représentent un pas dans la bonne direction, mais elles sont insuffisantes, non seulement parce que l'essentiel des mesures annoncées concerne les emplois dans la fonction publique et parapublique, mais aussi parce qu'elles ne s'adressent qu'à certains secteurs spécifiques de l'économie québécoise. La FCCQ est donc d'avis que le gouvernement doit profiter du Budget 2022-2023 pour s'attaquer au problème de la rareté de main-d'œuvre dans les secteurs qui n'ont pas été visés par les mesures de la mise à jour économique de 2021. Pour faire face à la rareté de main-d'œuvre, ce mémoire présente un ensemble de recommandations, dont, entre autres :

- Adopter le **Chantier des compétences** présenté dans le mémoire
- Mettre en place les mesures nécessaires pour aider à la rétention des travailleurs expérimentés
- Moderniser l'approche en formation continue en instituant le RVEFC (Régime Volontaire d'Épargne Formation Continue)
- Accélérer la réforme de l'immigration

2- Les finances publiques

La FCCQ approuve la gestion des finances publiques des dernières années, en particulier pendant la pandémie, où le gouvernement n'a pas hésité à établir des programmes de soutien à l'économie québécoise pour éviter une crise économique encore plus grave que celle que le Québec a vécu. Or, deux ans après le début de la pandémie, l'enjeu des finances publiques est plus important que jamais.

Dans le contexte actuel, la FCCQ considère que la priorité du gouvernement doit être de mettre en place les conditions nécessaires à la relance des entreprises, notamment en évitant une quelconque hausse d'impôt pour ces dernières et en continuant à soutenir financièrement les entreprises œuvrant dans les secteurs qui prendront plus de temps à se remettre de la pandémie. La FCCQ souhaite également voir le gouvernement maintenir le ratio dette brute / PIB sur la trajectoire annoncée dans la dernière mise à jour économique, voire travailler à la réduction de ce même ratio, afin d'assurer la viabilité à long terme des finances publiques et de l'environnement d'affaires québécois.

3- Le développement régional

Pour la FCCQ, il est clair qu'une reprise économique ne peut pas être viable et durable si elle ne bénéficie pas à l'ensemble des régions du Québec. En ce sens, la FCCQ souhaite voir le gouvernement aider les entreprises œuvrant en régions qui, en plus de chercher à se remettre de la pandémie, doivent composer avec des enjeux propres à leur territoire. Plus précisément, la FCCQ met de l'avant des recommandations pour adresser les enjeux rencontrés par les entreprises en région, notamment :

- La relance de l'industrie du transport aérien régional
- Le soutien aux entreprises touristiques et événementielles
- La nécessité pour le gouvernement de compléter ses opérations de mise en place d'Internet haute vitesse en région
- La mise en place des facteurs nécessaires à la réussite des zones d'innovation
- Le besoin d'infrastructures locales en région pour le transport de personnes et de marchandises
- L'accès aux logements locatifs afin d'attirer et retenir la main-d'œuvre en région
- La vitalité des centres-villes

Table des matières

Finances publiques	4
Main-d'œuvre, formation et immigration	7
Main-d'œuvre	7
Formation	10
Immigration	13
Entrepreneuriat et environnement d'affaires	15
Investissement et innovation	18
Développement régional	22
Développement durable	26
Autres mesures sectorielles	28

La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) a pour mission d'appuyer le développement des entreprises de l'ensemble des secteurs économiques du Québec et des régions. Grâce à son vaste réseau de plus de 130 chambres de commerce et de 1 100 entreprises établies au Québec, la FCCQ représente plus de 50 000 entreprises exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises au Québec, nous défendons les intérêts de nos membres au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

Chaque année, la FCCQ participe aux consultations prébudgétaires, en prévision du budget du ministre des Finances du Québec. Pour cette édition 2022-2023, la FCCQ souhaite, à travers ses recommandations, aider le gouvernement du Québec à présenter un budget qui adressera les principaux enjeux économiques des entreprises québécoises.

Finances publiques

En mars 2021, le gouvernement du Québec a présenté son budget pour l'année 2021-2022. Ce budget s'est avéré unique en son genre, puisqu'il s'agissait du premier budget depuis le début de la pandémie mondiale de COVID-19 à laquelle le Québec n'a pas échappé. Le budget 2021-2022 avait donc été élaboré dans un contexte de crise économique sans précédent. Cette situation exceptionnelle s'est accompagnée d'une grande incertitude, alimentée par les multiples vagues de cas de COVID-19, les processus d'acquisition de vaccins, la logistique de l'opération de vaccination et les perspectives de reprise économique toujours plus incertaines, pour ne nommer que ces derniers.

La FCCQ avait applaudi le budget 2021-2022, se réjouissant de voir que le gouvernement avait trouvé un bon équilibre entre une saine gestion des finances publiques et le soutien aux entreprises québécoises. Elle avait d'ailleurs salué la décision du gouvernement de réduire le taux d'imposition des entreprises à 3,2 % pour les premiers 500 000 \$ de revenus, ainsi que la décision d'atteindre l'équilibre budgétaire en sept ans plutôt que cinq afin de ne pas compromettre la survie des entreprises québécoises, et avec elles, le potentiel de reprise économique.

Gestion des finances publiques

La FCCQ a toujours défendu la rigueur budgétaire des gouvernements, l'élimination des déficits et la réduction de la dette. Nous croyons que le recours aux déficits doit rester un outil réservé à des situations exceptionnelles, comme celle engendrée par la COVID-19. La crise actuelle a d'ailleurs montré la justesse de notre position : le gouvernement du Québec, grâce à sa gestion serrée antérieure, a mieux résisté aux chocs de la pandémie, notamment sur le plan des finances publiques. En ce sens, la FCCQ appuie la gestion des dernières années des finances publiques par le gouvernement du Québec.

Bien que les déficits antérieurs au budget 2021-2022, ainsi que ceux prévus dans ce dernier, puissent être jugés comme nécessaires, il était important de faire en sorte que la COVID-19 ne crée pas, en plus d'une crise économique, une crise des finances publiques. À ce titre, la FCCQ salue l'objectif énoncé par le gouvernement de retrouver l'équilibre budgétaire durant l'exercice de 2027-2028. La FCCQ aimerait d'ailleurs voir le gouvernement du Québec adopter l'idée de présenter plusieurs scénarios de retour à l'équilibre budgétaire, basés sur des paramètres plus optimistes ou plus pessimistes que ceux retenus par les projections, et ce, afin de s'assurer d'une bonne gestion des finances publiques et d'un éventuel retour à l'équilibre budgétaire.

Sur le plan de la dette du Québec, la FCCQ se réjouit de constater que l'enjeu de la réduction de celle-ci en est un qui est pris au sérieux par le gouvernement, en particulier dans un contexte où la pandémie a fait bondir le ratio dette brute / PIB de 43,2% en 2020 à 46,8 % en 2021, un niveau qui n'a pas été observé depuis 2018. En effet, la FCCQ considère le ratio dette brute / PIB comme le meilleur indicateur de la capacité du gouvernement à s'acquitter de ses responsabilités tout en garantissant un environnement d'affaires propice à la croissance économique à long terme. Elle considère également que le gouvernement doit agir pour réduire le ratio dette brute / PIB pendant la présente période de reprise économique afin de se redonner la possibilité d'intervenir pour supporter l'économie québécoise durant les prochaines crises économiques à venir.

Le 25 novembre 2021, lors de la présentation de sa mise à jour économique, le ministre des Finances a annoncé qu'en raison d'une croissance économique plus forte que prévue, le déficit structurel du Québec a été réduit à 4 G\$ et que les prévisions de déficits pour les exercices budgétaires de 2021-2022 et 2022-2023 ont été revues à la baisse pour atteindre 6,8 G\$ et 5,5 G\$ respectivement. La mise à jour a aussi fait état de prévisions abaissées pour le ratio dette brute / PIB ; les nouvelles cibles, entre autres, sont fixées à 44,3 % et 42,5 % pour le 31 mars 2022 et le 31 mars 2026 respectivement. La FCCQ se réjouit de ces annonces et encourage donc le gouvernement à faire en sorte que le budget du Québec de l'année 2022-2023 respecte les cibles établies pour les déficits et le ratio dette brute / PIB par la mise à jour économique de 2021. Cependant, afin non seulement de garantir une capacité d'action lors de crises économiques majeures telles que celle causée par la COVID-19, mais aussi afin d'assurer une viabilité à long terme des finances publiques du Québec, la FCCQ souhaite voir le gouvernement réallouer toute somme découlant d'une croissance économique plus grande que prévue ou d'efforts budgétaires importants d'une manière à accroître la baisse du ratio dette brute / PIB du Québec.

À travers tous les efforts que le gouvernement peut mettre en œuvre afin d'assurer la pérennité des finances publiques, l'un des plus importants reste le besoin d'assurer les conditions qui permettent une croissance économique soutenable. À ce titre, le gouvernement a pris la bonne décision, lors du budget 2021-2022, de ne pas hausser les impôts ou les taxes pour donner toutes les conditions gagnantes à l'attrait des investissements privés et à la relance des entreprises québécoises, qui sont les premières à contribuer à la croissance économique du Québec. Or, la relance économique observée dans les derniers mois reste fragile, en particulier pour certains secteurs économiques, tels que le secteur touristique et culturel, mais d'autres également, qui sont particulièrement affectés par les mesures sanitaires toujours en vigueur. Il est donc primordial que le gouvernement du Québec maintienne le soutien nécessaire à la relance de ces entreprises qui éprouvent de plus grandes difficultés afin qu'elles puissent éventuellement participer à la relance économique du Québec.

La FCCQ recommande donc de :

- **Maintenir le ratio dette brute / PIB sur la trajectoire prévue pour atteindre les cibles de la mise à jour économique 2021 et, dans le cas où la croissance économique et/ ou les efforts budgétaires le permettraient, revoir ces cibles à la baisse.**
- **Ne pas hausser la fiscalité des entreprises, afin de leur offrir toutes les conditions nécessaires pour les aider à se remettre des conséquences de la crise sanitaire.**
- **Maintenir le niveau d'interventionnisme public nécessaire pour accompagner les secteurs les plus en difficulté présentement et qui mettront plus de temps à redémarrer leurs opérations à la normale, en privilégiant l'aide directe, afin d'éviter un surendettement et afin que ces secteurs économiques puissent retrouver leur élan pré-COVID-19.**
- **Prendre les mesures nécessaires afin que le déficit de l'exercice 2022-2023, ainsi que les déficits prévus pour les prochaines années, se maintienne minimalement sur la trajectoire prévue dans la mise à jour économique de 2021, et mettre de l'avant, lors des projections de retour à l'équilibre budgétaire, divers scénarios en fonction des paramètres économiques pertinents (ex. : croissance économique plus forte ou plus faible que prévue, hausse des coûts d'emprunt, etc.....)**

Durant la crise économique engendrée par la COVID-19 et les déficits encourus, le gouvernement du Québec a poursuivi la mission du Fonds des générations en maintenant les versements dans celui-ci. En effet, lors du budget 2021-2022, le gouvernement avait annoncé 3,1 G\$ accompagnés d'une prévision de croissance pour atteindre 4,2 G\$ en 2025-2026.

Pour la FCCQ, il s'agit d'une formule saine et responsable en matière de gestion des finances publiques, pour les prochaines générations. Elle souhaite que le gouvernement maintienne les versements autant que possible, et qu'il puisse également tirer avantage des versements au Fonds avec une vision à long terme et une prévisibilité de son utilisation, afin de cristalliser les gains générés lorsque les conditions de marché sont avantageuses.

Plutôt que de retirer des sommes arbitrairement du Fonds des générations, le gouvernement devrait élaborer un mécanisme inspiré de ce qui existe dans le monde de la gestion financière. Le rééquilibrage (rebalancing), à savoir encaisser une partie des gains lorsque les marchés sont favorables et accumuler des sommes lors des cycles baissiers afin de profiter de meilleures opportunités d'investissement, serait un point de départ intéressant. Ainsi le gouvernement pourrait établir un système de retraits et de versements à la dette basé sur l'écart entre la valeur comptable du Fonds et sa valeur marchande (en incluant les rendements).

La FCCQ recommande donc de :

- **Maintenir le Fonds des générations en tant que véhicule pour recueillir les versements découlant du plan de désendettement; et mettre en place un mécanisme basé sur les rendements accumulés du Fonds afin d'établir une prévisibilité à long terme et une gestion efficace en faveur d'un remboursement de la dette directe, tout en cristallisant les gains en valeur marchande.**

Une partie significative des dépenses publiques provient des régimes sociaux financés par des cotisations sociales, notamment le Fonds des Services de Santé (FSS), le Régime de rentes du Québec (RRQ), le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) et le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (loi du 1 %). En plus d'être régressives (la plupart s'appliquant sur une tranche de salaire de 0 \$ jusqu'à un montant plafond), ces taxes sur la masse salariale constituent un puissant désincitatif à l'embauche et/ou un frein à la capacité d'offrir des salaires plus élevés.

Dans un contexte de relance économique, où le gouvernement se doit de préparer son retour à l'équilibre budgétaire, la FCCQ est donc d'avis que plusieurs modifications aux régimes sociaux du Québec sont nécessaires afin de réduire les dépenses de l'État québécois sur ce plan.

La FCCQ recommande de :

- **Définir comme objectif clair de réduire le fardeau global des taxes sur la masse salariale pour les employeurs du Québec, ou, au minimum, de ne plus les augmenter au-delà du niveau de 2019.**
- **S'attaquer au problème du Fonds des Services de Santé (FSS), principale source de déséquilibre entre le Québec et les autres provinces au niveau de taxes sur la masse salariale.**
- **Supprimer l'accès universel à la prestation de décès du RRQ. Pour les personnes à faible revenu, le gouvernement pourrait offrir une aide pour rembourser le coût des services funéraires de base non-assurés.**
- **Réexaminer les paramètres du RQAP en vue d'en faire diminuer le coût et d'uniformiser avec le régime fédéral.**

Main-d'œuvre, formation et immigration

Malgré le fait que l'économie du Québec se remet progressivement de la crise économique causée par la COVID-19, elle est ralentie dans sa croissance par l'enjeu de la rareté de main-d'œuvre.

Selon un coup de sonde mené en juin 2021 dernier auprès de centaines d'entreprises à travers le Québec par la FCCQ à travers son nouvel outil, L'Observatoire FCCQ, 74% des entreprises en période de recrutement ont affirmé avoir des postes ouverts depuis plus de 90 jours, ce qui est anormal dans un contexte de reprise économique. De plus, 86% des entreprises québécoises se sont dites affectées par la rareté de main-d'œuvre, avec 74% d'entre elles qui s'attendent à ce que le problème perdure dans le long terme si aucune mesure n'est prise. Pour finir, plus de la moitié d'entre elles affirment avoir observé un épuisement des employés, une réduction des services offerts ou une nécessité de ralentir, voire arrêter, leurs projets d'expansions.

La rareté de main-d'œuvre est donc un problème primordial qui doit non seulement être adressé rapidement, mais doit aussi faire l'objet de mesures fortes et bien ciblées. Le Budget 2022-2023 constitue l'occasion pour le gouvernement de couvrir les secteurs économiques aux prises avec des enjeux de main-d'œuvre et qui n'ont pas été abordés dans la mise à jour économique 2021. À ce titre, la FCCQ souhaite présenter au gouvernement du Québec les mesures suivantes, puisqu'elle est convaincue qu'il s'agit de propositions qui permettraient au gouvernement de répondre à l'urgence de la situation.

Main-d'œuvre

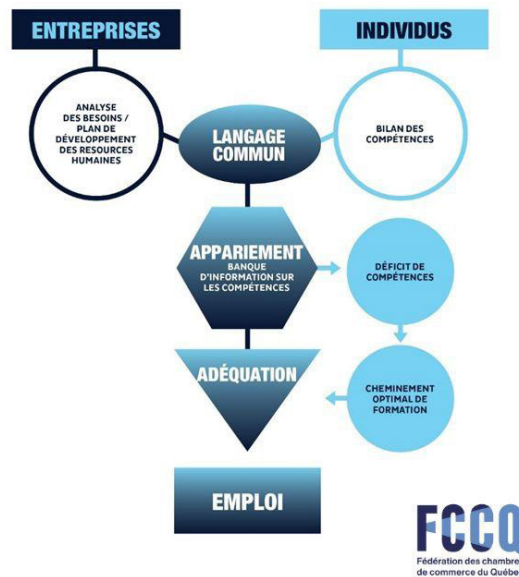
Le chantier des compétences

Le 16 octobre 2020, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a rassemblé les principaux acteurs du marché du travail lors du Forum virtuel sur la requalification de la main-d'œuvre et l'emploi. À cette occasion, la FCCQ a rédigé un mémoire visant à proposer la mise en place d'une initiative structurante pour l'avenir du Québec en orientant l'ensemble des forces vives dans une direction commune en matière de développement de la main-d'œuvre. Intitulé «Chantier des compétences», ce projet de société viserait à revoir nos façons de faire en matière de formation continue en facilitant la reconnaissance des compétences, l'identification des besoins des entreprises et la création de passerelles visant à accélérer le retour en emploi des chômeurs tout en faisant la promotion de la formation tout au long de la vie, véritable pivot vers une augmentation de la productivité et de la capacité d'adaptation aux changements technologiques pour le Québec.

La FCCQ recommande au gouvernement d'adopter le **Chantier des compétences** comportant les huit éléments clés suivants :

1. *Adopter rapidement une taxonomie des compétences commune pour l'ensemble des intervenants du marché du travail québécois (Éducation, employeurs, organismes d'employabilité, syndicats);*
2. *Soutenir les entreprises dans l'identification des besoins de main-d'œuvre et de compétences en fonction de la taxonomie des compétences déterminées préalablement, notamment par une analyse des postes par compétences plutôt que par tâches;*
3. *De façon concomitante, soutenir la réalisation de bilans de compétences de la main-d'œuvre en chômage ou sous-employée, en utilisant la taxonomie des compétences déterminées, en utilisant notamment tous les outils de reconnaissance des acquis et des compétences;*
4. *Déployer, au sein du gouvernement, la banque d'information sur les compétences, regroupant les besoins des employeurs et les acquis des travailleurs;*
5. *Faire l'appariement entre les compétences requises pour les postes disponibles et les compétences acquises par les travailleurs et proposer aux travailleurs des passerelles vers l'emploi en fonction des intérêts du travailleur et la rapidité d'accès au métier en fonction de son bilan de compétences;*
6. *Si nécessaire, identifier le cheminement optimal de formation du travailleur en fonction des compétences à acquérir pour occuper le métier identifié. Prioriser notamment le développement des compétences de base en littératie, numératie et littératie numérique. La formation en entreprise ou en mode alternance travail-études devrait être fortement privilégiée.*
7. *Favoriser un retour en emploi rapide en privilégiant la formation continue en cours d'emploi comme moyen privilégié de compléter une éventuelle certification ou diplomation.*
8. *Poursuivre la réalisation des bilans de compétence pour un maximum de travailleurs, même ceux en emploi, afin de favoriser le développement professionnel et orienter la formation continue.*

CHANTIER DES COMPÉTENCES



Les étapes du Chantier des compétences pourraient s'autofinancer grâce aux gains obtenus par la diminution du coût des programmes de soutien du revenu et par l'augmentation des recettes fiscales découlant d'une augmentation du nombre de personnes occupant un emploi.

Aide à la rétention des travailleurs expérimentés

En raison de la rareté de main-d'œuvre, les employeurs doivent de plus en plus se tourner vers les travailleurs expérimentés pour combler leurs besoins de main-d'œuvre. Encore faut-il que ceux-ci aient un intérêt à continuer de participer, ou retourner, sur le marché du travail. Il est compréhensible que les travailleurs expérimentés ne désirent plus travailler à temps plein, lorsqu'ils ont les moyens financiers de le faire. Plusieurs, toutefois, ne dédaignent pas une tâche à temps partiel, un travail qui les occuperait, où ils se sentiraient utiles et où ils peuvent rencontrer des gens.

Malgré la rétention ou le retour au travail de plus en plus de travailleurs expérimentés au cours des dernières années, de nombreux obstacles subsistent :

- **L'âgisme, ou la discrimination basée sur l'âge.** Qu'il s'agisse de discrimination de leurs collègues plus jeunes ou de la part d'employeurs, plusieurs préjugés négatifs peuvent faire en sorte que les employeurs sont réticents à embaucher ces travailleurs, ou que ces travailleurs eux-mêmes n'aient plus le goût de participer au marché du travail.
- **L'obsolescence de leurs compétences.** Il s'agit d'un sujet qui a été abordé plus haut dans nos recommandations au sujet de la formation continue. La transformation rapide du marché du travail peut rendre certaines compétences acquises obsolètes. Si cela est vrai pour toutes les tranches d'âge, les préjugés défavorables peuvent faire croire que les travailleurs expérimentés sont moins aptes à apprendre, particulièrement au niveau de la technologie.
- **Connaissance limitée du marché du travail.** Les générations plus âgées ont typiquement été habituées à une plus grande stabilité d'emploi que les jeunes d'aujourd'hui. Plusieurs ont peu ou pas d'expérience en recherche d'emploi ou n'ont pas de connaissance des services existants.
- **Aspects dissuasifs de la fiscalité et de la législation.** Qu'il s'agisse des mesures de retraites administrées par le gouvernement fédéral ou le gouvernement du Québec, ou encore de différentes mesures fiscales, des barrières monétaires agissent comme obstacles à la participation sur le marché du travail.

Sur l'enjeu spécifique des aspects dissuasifs de la fiscalité, la FCCQ recommande au gouvernement, entre autres, de s'attaquer à l'impossibilité pour un prestataire du Régime de rentes du Québec de faire cesser les prestations six mois ou plus après le début de leur versement. Après ce délai, arbitrairement court et inutilement rigide, un prestataire du régime de rentes ne peut interrompre ses prestations en cas de retour au travail. Il s'agit donc d'une disposition qui incite à la retraite permanente et irréversible alors que le gouvernement se trouve dans un contexte où il faudrait accroître le taux d'activité des travailleurs expérimentés. La FCCQ recommande également de supprimer l'obligation de cotiser au RRQ sur tout revenu de travail après avoir commencé à recevoir des rentes. En effet, il s'agit d'une mesure pénalisant particulièrement le travailleur autonome, qui paie à la fois la cotisation de l'employé et de l'employeur.

La FCCQ recommande donc de :

- **Se doter d'un plan d'action afin de favoriser la rétention et l'embauche des travailleurs expérimentés et de retarder l'âge moyen de départ à la retraite, notamment sur le plan de la sensibilisation, de la formation et de l'aide à la réintégration du marché du travail**
- **Considérer une hausse du seuil d'assujettissement des revenus de travail au premier palier d'imposition**
- **Bonifier le crédit d'impôt pour la prolongation de carrière**
- **Modifier le mode de fonctionnement du Régime des rentes du Québec afin de permettre à un prestataire de faire cesser ses prestations lorsqu'il trouve un emploi, peu importe la durée écoulée depuis le début des versements, et de supprimer l'obligation de cotiser au RRQ pour ceux et celles qui ont commencé à recevoir des rentes.**

Mobilité de la main-d'œuvre

De nos jours, la main-d'œuvre mise à pied par des industries en déclin ou en transformation devrait être vue comme une source de main-d'œuvre disponible, comme une partie de la réponse aux pénuries occupationnelles, plutôt qu'en des termes purement négatifs. Le défi consiste bien sûr à amener les travailleurs touchés soit à occuper rapidement un nouvel emploi en fonction des compétences qu'ils possèdent déjà, en facilitant leur reconnaissance, soit à acquérir de nouvelles compétences lorsque cela est nécessaire, soit à déménager vers un lieu où leurs compétences actuelles sont en demande, notamment en région. Le défi devient considérable quand il s'agit de travailleurs plus âgés, pour qui l'adaptation représente un défi.

En raison du vieillissement de la population et des perturbations créées par la crise sanitaire, le phénomène de rareté de main-d'œuvre se manifeste maintenant dans presque l'ensemble de secteurs, métiers et localités. Dans de trop nombreuses localités du Québec, notamment en région, les employeurs éprouvent d'énormes difficultés à attirer des travailleurs pour les métiers spécialisés. Dans certaines régions vastes, comme les Laurentides, les écarts infrarégionaux sont importants. Jamais le marché du travail n'aura offert autant d'occasions d'emploi; la FCCQ est donc d'avis qu'il faut profiter de cette conjoncture favorable pour réduire les obstacles à la mobilité et plutôt encourager celle-ci.

La FCCQ recommande donc de :

- **Œuvrer à réduire les barrières normatives, institutionnelles ou autres qui réduisent la mobilité de la main-d'œuvre entre les régions, particulièrement lorsque les conditions du marché du travail ne le justifient plus.**
- **Apporter une attention particulière dans certaines clauses lors du renouvellement des conventions collectives des employés de l'État.**
- **Bonifier la déduction fiscale pour les frais de déménagement.**

Formation

Moderniser les institutions et les programmes d'enseignement

Compte tenu de l'ampleur des changements démographiques, économiques, technologiques et sociaux ainsi que des situations variables d'une région à l'autre, une adaptation sans précédent au nouveau marché du travail est requise, autant pour les entreprises, les individus, les institutions de formation et les organismes gouvernementaux qui interviennent sur ce marché et le réglementent. La FCCQ salue d'ailleurs la volonté du gouvernement d'accorder une priorité absolue à l'éducation. Cela étant dit, des efforts devraient être déployés pour atteindre certains objectifs spécifiques.

Les employeurs ne s'attendent pas à ce que le système d'éducation leur fournisse des travailleurs qualifiés entièrement formés, mais ils ont besoin d'une main-d'œuvre riche en compétences de base et relationnelles. À ce titre, les personnes qui sortent du système d'éducation et arrivent sur le marché du travail devraient :

- Savoir communiquer clairement par écrit et oralement;
- Savoir travailler en équipe;
- Avoir une certaine maîtrise des technologies de l'information les plus usuelles.

De nouveaux concepts ont été développés pour mieux saisir cette réalité. De manière générale, un niveau intermédiaire de ce que l'on nomme la littératie, la numératie et la littératie numérique est aujourd'hui considéré nécessaire pour tout adulte sur le marché du travail et le système d'éducation secondaire devrait permettre d'atteindre un tel niveau. Cette exigence établit un élément majeur par rapport au rôle du gouvernement à l'égard de l'éducation générale. Les enquêtes auprès des employeurs indiquent que parmi les compétences les plus recherchées on observe une forte croissance de la demande pour le sens critique, la créativité, la résolution de problème, la littératie numérique et la capacité de travailler avec le public ainsi qu'en équipe. La FCCQ est d'avis que des changements aux institutions et programmes d'enseignement visant à répondre à ces nouvelles exigences permettraient une plus grande agilité du milieu de l'éducation et augmenteraient substantiellement les taux de diplomations des jeunes Québécois.

La FCCQ recommande donc de :

- **Prévoir un financement adéquat des institutions d'enseignements leur permettant de développer davantage de projets pédagogiques particuliers axés sur les compétences de base en demande sur le marché du travail contemporain.**
- **Financer l'adaptation des formations primaires et secondaires pour s'assurer que les diplômés maîtrisent la littératie, la numératie et la littératie numérique d'ici 2024**

Moderniser l'approche en formation continue

Le développement des compétences, dans toutes les professions, par l'investissement en formation, en lien avec les besoins des entreprises, est crucial pour la croissance de la productivité et l'amélioration des niveaux de vie à long terme.

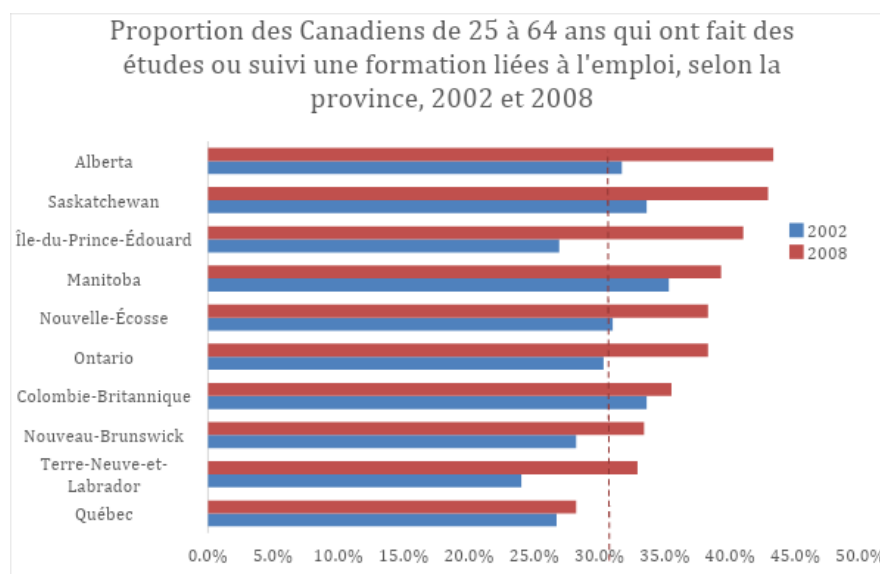
Les entreprises pourront moins compter sur les jeunes diplômés pour combler leurs besoins en main-d'œuvre qualifiée, bien que ceux-ci fournissent encore le plus fort contingent de nouveaux arrivants sur le marché du travail. En outre, les personnes qui se retrouveront sans emploi à la suite de déplacements seront de moins en moins nombreuses et seront peu susceptibles de posséder les compétences requises pour occuper les nouveaux emplois.

Compte tenu de la rareté grandissante de la main-d'œuvre, l'accent portera de plus en plus sur la qualité de la main-d'œuvre, ses compétences et ses talents qu'il faudra développer et mettre en valeur, tout au long de la vie active, en lien avec les besoins des entreprises.

C'est donc largement sur la main-d'œuvre en place que les entreprises comptent pour demeurer compétitives. Mais la main-d'œuvre en place devra suivre la cadence. Les compétences doivent continuellement être mises à jour, ce qui requiert, de la part des employeurs, des investissements dans la formation de leur main-d'œuvre. La FCCQ plaide depuis plusieurs années en faveur d'un investissement accru des entreprises dans la formation de la main-d'œuvre à leur emploi.

En réponse à cette problématique, le Québec a adopté, en 1995, la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre. Cette loi fait du Québec la seule juridiction en Amérique du Nord à avoir adopté une loi qui oblige les employeurs à investir en formation au moins 1 % de la masse salariale. Près de trente ans plus tard, on pourrait s'attendre à ce que le Québec fasse mieux que les autres provinces en matière de formation des employés.

Or, selon Statistique Canada, le Québec arrive encore bon dernier parmi les provinces au chapitre de la participation des personnes de 25 à 64 ans à des études ou à de la formation liée à l'emploi. De plus, l'accès des adultes à la formation s'est accru moins vite au Québec que dans la plupart des autres provinces. Ainsi, au regard des résultats, la loi dite du 1 % s'est avérée inefficace.



Source : Compilation spéciale à partir des données de Statistiques Canada, Enquête sur l'éducation et sur la formation des adultes (ÉÉFA), 2003 et Enquête sur l'accès et le soutien à l'éducation et à la formation (EASEF).

Cependant, bien que la FCCQ recommande l'abolition de la "Loi du 1%", elle soutient l'objectif visé par cette mesure, à savoir de favoriser la formation continue, est toujours pertinent. En ce sens, la FCCQ milite plutôt pour que cette mesure soit remplacée par un nouvel incitatif à la formation continue. En ce sens, la FCCQ propose au gouvernement la mise sur pied d'un nouveau régime : le Régime Volontaire d'Épargne Formation Continue (RVEFC), dont le fonctionnement se décrirait comme suit :

Provenance des fonds

- La participation au RVEFC serait volontaire, tant pour l'employé que l'employeur.
- L'employé y contribuerait avec de l'argent après impôt, le rendement sur les placements dans le RVEFC serait non-imposable, comme dans le modèle du REEE.
- Le gouvernement pourrait majorer la contribution de l'employé par une subvention d'appariement ou forfaitaire, comme dans le modèle REEE. Le taux d'appariement pour être modulé (50 %, 100 %, 150 %, etc.) selon le revenu du participant ou d'autres facteurs, comme son occupation. Ainsi, l'effort public pourrait être ciblé sur les travailleurs dans les métiers et occupations en voie de péremption par le progrès technologique.
- Un employeur pourrait volontairement verser une contribution au compte de son employé. Cette contribution, sujette à un maximum, serait traitée comme un avantage social associé à la masse salariale de l'employé. Le gouvernement pourrait majorer la contribution de l'employeur au moyen d'un crédit fiscal. La contribution de l'employeur serait un avantage social imposable.
- Un compte RVEFC contiendrait ainsi des sommes après impôt provenant des employés et des employeurs, ce qui permettrait de les retirer sans impositions, comme dans le modèle REEE.
- Un compte RVEFC individuel pourrait aussi être alimenté par les sommes restantes dans le Régime Enregistré d'Épargne Études (REEE) du jeune travailleur quand celui-ci expire. Le RVEFC permettrait de conserver les fonds et les subventions accumulés dans le REEE même si la personne ne réalise pas d'études postsecondaires, afin qu'elle puisse se perfectionner durant sa carrière ou effectuer plus tard un retour aux études. Un compte RVEFC individuel pourrait aussi être alimenté par des contributions provenant de tiers, tels que les parents ou les conjoints, par exemple. La contribution d'un tiers qui est un particulier (pas l'employeur) donnerait lieu à un avantage fiscal pour le donateur, comme dans le modèle REEE.
- Compte tenu des délais inhérents au processus législatif menant à l'abrogation de la taxe de 1 %, les contributions des entreprises aux RVEFC de leurs employés seraient comptabilisées en tant que dépenses de formation admissibles au titre de la Loi du 1 % pendant la période transitoire.

Utilisation des fonds

- Les fonds accumulés dans un compte RVEFC pourraient être utilisés pour défrayer les coûts de formation ainsi que pour compenser le manque à gagner du participant pendant un perfectionnement ou un épisode de retour aux études en mi- carrière.
- Comme l'impôt aura été payé à l'entrée, les montants retirés d'un RVEFC à la sortie ne seraient pas imposables.
- Un participant, qui traverse une période de chômage, pourrait utiliser les fonds accumulés dans son compte RVEFC pour acquérir une formation dans des domaines d'études conséquents avec les besoins du marché du travail et approuvés par Emploi-Québec.
- Un employé devrait obtenir une autorisation de l'employeur pour suivre une formation durant ses heures de travail. Ainsi, la formation serait arrimée aux besoins de l'employeur puisqu'il autoriserait le congé.

En ce sens, la FCCQ recommande au gouvernement de :

- Remplacer la Loi du 1% par la création d'un Régime Volontaire d'Épargne Formation Continue (RVEFC).

Immigration

Emploi en sol québécois

Depuis maintenant six ans, la FCCQ a mis en branle le programme « Un emploi en sol québécois » visant à favoriser la régionalisation de l'immigration à travers le Québec. Fortement concentrés à Montréal, les immigrants ont peu accès aux opportunités d'emplois et à la qualité de vie des régions québécoises. En se basant sur notre expérience, cet état de fait n'est pas tant issu de la volonté des immigrants récents de rester à Montréal que par méconnaissance de la réalité québécoise et de l'attrait des régions.

Les activités du projet se sont d'ailleurs maintenues en 2020 malgré la pandémie grâce à un virage innovant numérique basé sur les systèmes de visioconférences, la réalisation de vidéos faisant la présentation des milieux de vie et l'utilisation d'un système de maillage innovant entre immigrants et employeurs.

Devant le succès du programme, la FCCQ a recommandé au gouvernement du Québec, lors de ses représentations en vue du budget du Québec 2021-2022, d'accorder le financement nécessaire à sa continuation jusqu'en 2024. Depuis, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale nous a permis de reconduire le programme jusqu'au 31 mars 2022, mais sans offrir de certitude au-delà de cette date. Étant donné la situation présente de rareté de main-d'œuvre, la FCCQ juge que ce programme est plus que pertinent et souhaite le voir perdurer dans le temps.

La FCCQ demande au gouvernement :

- **D'assurer la pérennité du programme à long terme afin de favoriser l'intégration des immigrants dans les différentes régions du Québec.**

Accélérer la mise en œuvre de la réforme de l'immigration

La FCCQ croit que les orientations générales de la planification de l'immigration vont dans le bon sens, mais que certains aspects doivent être revus, notamment, le rythme du redressement du nombre de travailleurs qualifiés admit. De plus, la diminution du seuil d'immigration à 40 000 en 2019 amène la nécessité de rattraper l'afflux de travailleurs qualifiés de façon plus importante.

Sur ce point, le gouvernement déclare régulièrement que la capacité d'intégration des immigrants a atteint sa limite pour justifier ses choix. Mais un questionnement se pose sur la capacité d'intégration puisque nous n'avons pas de données concrètes sur ce point. Il serait intéressant de développer des indicateurs pour chiffrer cette capacité d'intégration, et ensuite, de vérifier si cette capacité est effectivement limitée. Nous encourageons le gouvernement à y consacrer des ressources supplémentaires afin de l'augmenter.

La grille de sélection est l'outil central du dispositif d'immigration actuel en ce qui a trait aux travailleurs qualifiés et il demeure urgent de revoir les critères qui président à la sélection des personnes immigrantes, car la déclaration d'intérêt, c'est-à-dire Arrima, ne dispense pas de tels critères. Mais on en sait peu sur les résultats qu'elle produit et sur sa capacité réelle à identifier les candidats répondant aux besoins du marché du travail. Ainsi, la FCCQ invite le ministre à revoir rapidement la grille de sélection et à mettre ensuite en place un panel d'experts indépendants afin d'analyser l'efficacité de la grille et faire des recommandations.

Une chose est certaine : le poids accordé au fait de détenir une offre d'emploi validée devra être prépondérant dans la nouvelle grille de manière à assurer qu'un employeur puisse effectivement recruter à partir du bassin des candidats inscrit à Arrima. À cet effet, la FCCQ recommande que les candidats recrutés dans une profession en déficit régional de main-d'œuvre soient sélectionnés sans autres formalités et que ce diagnostic soit établi sur la base des prévisions sur un horizon de 10 ans produites par Emploi-Québec.

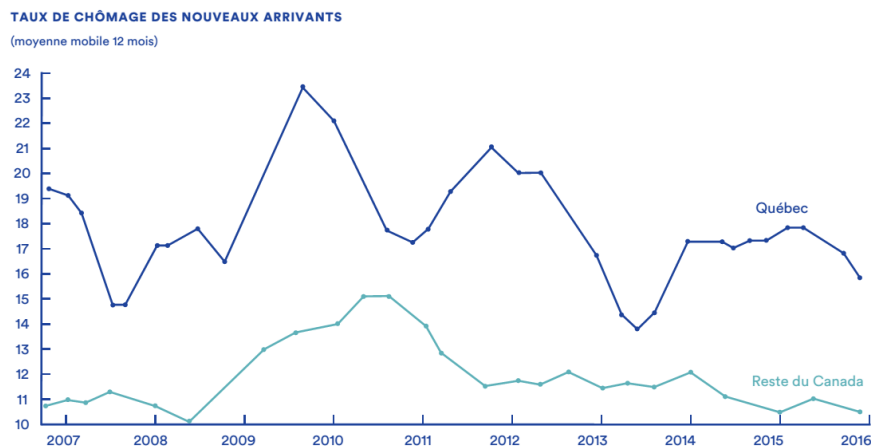
Les membres de la FCCQ, en tant qu'employeurs, sont formels et unanimes : la connaissance du français est un facteur clé de l'intégration économique des personnes immigrantes, en particulier en région. Mais ils considèrent que l'apprentissage du français peut se faire après l'admission au Québec et que cela requiert des partenaires locaux. La FCCQ considère que les exigences actuelles ont éliminé des candidatures qui répondent aux besoins des entreprises et recommande une révision à la baisse des exigences à l'égard de la connaissance initiale du français parallèlement à un investissement massif en francisation.

La FCCQ recommande donc de :

- **Revoir rapidement la grille de sélection et mettre ensuite en place un comité consultatif indépendant afin d'analyser l'efficacité de la grille et faire des recommandations.**
- **Baser la décision quant aux seuils d'immigration sur des données économiques et sociales objectives qui démontreront les besoins de main-d'œuvre devant être comblés par l'immigration et la capacité d'intégration des différentes régions du Québec. D'ici là, la FCCQ est d'avis qu'il faut augmenter le solde migratoire à 60 000 immigrants le plus rapidement possible.**
- **Réviser à la baisse les exigences à l'égard de la connaissance initiale du français, lorsque les candidats font partie d'un programme de francisation, afin de ne pas éliminer des candidatures qui répondent aux besoins des entreprises.**

Intégrer des immigrants en région

La FCCQ est d'avis que sans l'apport de l'immigration, le bassin de main-d'œuvre serait déjà en baisse au Québec. L'intégration reste toutefois problématique, le taux de chômage chez les nouveaux arrivants demeurant beaucoup plus élevé au Québec que dans le reste du Canada tel qu'illustré dans le graphique suivant :



Sources : Banque Nationale, données de Statistique Canada.

Source : Conseil consultatif sur l'économie et l'innovation, tableau 5, septembre 2017

De plus, le problème est connu, l'immigration peine à s'établir en région. Il faut encourager les immigrants s'établissent là où sont les besoins, particulièrement dans les régions aux prises avec des problèmes de recrutement qui freinent l'essor des entreprises.

La FCCQ demande au gouvernement de :

- **Mettre en œuvre les recommandations du Comité interministériel sur la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes formées à l'étranger pour favoriser leur intégration.**

Étudiants étrangers – visas de travail

La rareté de main-d'œuvre affecte particulièrement les entreprises dépendantes de main-d'œuvre non-qualifiées, telles que les commerces de détail et les restaurants. Il existe pourtant un bassin de main-d'œuvre potentiel qui pourrait être mis à contribution pour réduire la pression exercée par cette rareté sur les entreprises – les étudiants étrangers. Il faudrait passer en revue les exigences et procédures pour l'obtention d'un permis de travail pour les étudiants étrangers de manière à accélérer le processus et ainsi libérer cette force de travail pour qu'elle contribue à sa manière à la création de richesses.

De ce fait, la FCCQ recommande de :

- **Faciliter la procédure pour l'octroi de visa de travail aux étudiants étrangers**

Entrepreneuriat et environnement d'affaires

Favoriser un environnement d'affaires permettant le démarrage et la croissance de nouvelles entreprises québécoises reste un élément crucial de la raison d'être de la FCCQ. Il est important de rappeler que la grande majorité des entreprises œuvrant au Québec sont des PME, et que leur développement est essentiel pour assurer une croissance économique qui bénéficiera non seulement aux entrepreneurs québécois, mais à l'ensemble du Québec. Ce constat est d'autant plus vrai dans un contexte où le Québec cherche à continuer sa reprise économique suite à la crise économique qu'il vient de traverser.

Les entrepreneurs québécois ont redoublé d'efforts et d'ingéniosité afin de survivre aux multiples défis engendrés par la crise sanitaire. Cependant, ils font aussi face à des contraintes qui n'ont pas lieu d'être et qui limitent leur potentiel de croissance.

Réviser le critère du plus bas soumissionnaire conforme

Les contrats publics du gouvernement du Québec avoisinent annuellement les 12 G\$. Recourir aux produits et aux services des PME innovantes représente pourtant pour l'État québécois, l'occasion de faire des dépenses publiques un véritable levier de développement économique.

Le regroupement anticipé par le biais du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) est de nature à accorder encore plus d'importance au seul critère du plus bas prix conforme, souvent au détriment de la qualité, de l'innovation et de la durée de vie utile du service ou de l'ouvrage. Le centre opérera en effet dans une dynamique de recherche d'économie à court terme. De même, la centralisation des appels d'offres et les gros volumes demandés avantagent les gros fournisseurs, souvent étrangers, et ce au détriment de plus petits fournisseurs, notamment situés en région.

Or, de nombreux exemples ont démontré au cours des dernières années que le critère du plus bas prix conforme oblige les soumissionnaires à limiter les actions de planification, à choisir les matériaux et les technologies les plus traditionnels, à ne pas tenir vraiment compte de la durabilité du produit et des frais d'entretien subséquents. Pourtant, le choix prédominant accordé au plus bas prix à court terme a des limites. Les exemples de pratiques à succès adoptées par de nombreuses autres juridictions abondent, pratiquent qui mettent davantage l'accent sur la valeur. Malgré cela, toutes les mesures de révision des règles applicables aux contrats publics qui furent adoptées par le gouvernement du Québec au cours des dernières années ont réaffirmé le critère décisif du plus bas prix conforme. Il serait inusité que la centralisation de certaines phases des achats publics conduise à un assouplissement de ces règles. La FCCQ soutient que le prix doit être un critère, mais ne doit pas être celui qui prédomine le choix du soumissionnaire pour un contrat, que ce soit en infrastructures ou dans tout autre bien et service demandé par l'État.

La FCCQ recommande donc de :

- **Présenter le plus rapidement possible les changements législatifs ou réglementaires nécessaires afin que l'octroi des contrats publics mise désormais principalement sur des critères de valeur (qualité, d'innovation, d'expertise, de durabilité et de résultats), plutôt que le choix du plus bas soumissionnaire conforme.**
- **Inciter et outiller les organismes lançant des appels d'offres afin qu'ils mettent de l'avant de nouvelles approches au marché, notamment les appels aux solutions, le partage de risque et les modes d'acquisitions alternatifs (coûts par cas, forfaits, etc.)**
- **Que l'octroi des contrats publics mise désormais principalement sur des critères de valeur (qualité, d'innovation, d'expertise, de durabilité et de résultats), plutôt que le choix du plus bas soumissionnaire conforme.**
- **Encourager des nouvelles approches d'appels d'offres, notamment les appels aux solutions, le partage de risque et les modes d'acquisition alternatifs (ex. le coût du cycle de vie, le coût par cas)**
- **Que les prochaines modifications réglementaires devraient également favoriser la concurrence chez les entreprises et l'achat local autant que possible.**
- **S'assurer qu'il y ait un quota minimum de contenu québécois dans les achats publics, le tout, sans compromettre le respect des accords internationaux.**
- **Répondre directement aux difficultés des plus petites entreprises à faire face aux contraintes administratives et liées au marché des appels d'offres publics.**
- **Considérer davantage les marchés publics comme vitrines technologiques pour faire valoir les produits québécois.**

Relève entrepreneuriale

Jusqu'à tout récemment, le repreneuriat familial, c'est-à-dire la volonté d'un entrepreneur de céder son entreprise à un membre de sa famille, était découragé par certaines mesures fiscales. En effet ces dernières faisaient en sorte que les entrepreneurs avaient avantage à vendre leurs entreprises à des étrangers plutôt qu'à un membre de leur famille.

La FCCQ salue les actions qui ont été prises par le gouvernement sur ce sujet, non seulement afin de corriger cette injustice en modifiant les mesures fiscales appropriées, mais aussi en revisitant ces dernières afin de mieux les arrimer aux modifications qui entreront éventuellement en vigueur au niveau du gouvernement fédéral avec l'adoption du projet de loi C-208.

Pour les entreprises existantes, le transfert d'une entreprise reste un enjeu de taille au Québec. Une récente étude du Centre de transfert d'entreprise du Québec montre que 32 % des propriétaires de PME au Québec ont démarré leur entreprise par le biais du repreneuriat, comparativement à 25 % 19 pour l'ensemble du Canada. De même, 23 % des propriétaires de PME au Québec ont l'intention de céder leur entreprise, contre 19 % au Canada. 90 % des PME québécoises sont familiales, assurant approximativement 50 % de l'emploi total au Québec. Pourtant, seulement 30 % passent le cap de la première génération et 10 % celui de la deuxième génération.

Une part importante (1/3) des cédants potentiels ont l'intention de céder leur entreprise à un membre de la famille. Toutefois, des obstacles fiscaux rendent encore cette option désavantageuse. Certes, il y a eu les mesures fiscales des dernières années au fédéral qui pénalisaient les transferts familiaux d'entreprises.

Cependant, bien que le gouvernement du Québec ait corrigé les mesures fiscales appropriées, celles-ci demeurent imparfaites, car elle requiert un transfert majoritaire de l'entreprise, à 50%+1, ce que bon nombre d'entrepreneurs ne sont pas prêts à faire du premier coup, préférant un transfert progressif. Présentement, plusieurs entrepreneurs ne sont pas disposés à transférer la majorité du pouvoir immédiatement. Dans plusieurs cas, un transfert progressif serait plus adéquat, donnant un certain temps d'adaptation additionnel et permettant la création d'un plan de relève progressif, par exemple. Comme plusieurs entrepreneurs ne sont pas prêts à céder la majorité de leur entreprise dès le début, cela signifie qu'ils ne seront pas admissibles au droit à l'exonération.

La FCCQ suggère au gouvernement de s'attaquer à cette règle arbitraire afin de faire en sorte que l'objectif de l'ensemble de ces modifications, c'est-à-dire favoriser le repreneuriat et redonner la possibilité aux entrepreneurs de gérer le transfert de leur entreprise comme ils le souhaitent, soit atteint.

La FCCQ demande au gouvernement de :

- **Assouplir les règles pour permettre aux entrepreneurs cédant d'effectuer un transfert de contrôle graduel de leur entreprise, plutôt que d'obliger un transfert à 50%+1, ce que bon nombre d'entrepreneurs ne sont pas prêts à faire du premier coup, préférant un transfert progressif.**

Réduire les contraintes réglementaires

La FCCQ a présenté un mémoire dans le cadre des consultations particulières quant aux orientations contenues dans le projet de loi 103, Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif, présenté à l'automne 2021 par la ministre déléguée à l'Économie. Elle a également constaté qu'il s'agissait d'un premier pas pour davantage d'allègement réglementaire et administratif. Elle souligne au gouvernement qu'il est possible d'aller encore plus loin en y ajoutant plusieurs mesures très attendues par le milieu entrepreneurial québécois. L'engagement du gouvernement de présenter chaque année, un projet de loi omnibus sera important à respecter. Des mesures d'allègements réglementaires et administratifs devraient également être constituées de mesures fiscales, retrouvées auprès du ministère des Finances du Québec et de Revenu Québec.

Néanmoins, le [mémoire de la FCCQ du projet de loi 103](#) a été l'occasion de revenir avec un principe réglementaire auquel elle souscrit, soit le « bac à sable réglementaire. » La réglementation est un déterminant de la croissance économique dans la mesure où elle limite ou interdit des transactions qui, en son absence, auraient lieu de gré à gré. Dans les industries réglementées, les entreprises innovantes se butent régulièrement à des règlements conçus et administrés par un ministère ou un organisme sectoriel. Ceux-ci ont souvent été conçus à une autre époque ou du moins avant que n'apparaisse la technologie innovante, ou alors ils visent à protéger le marché des joueurs en place. Un produit, un service, un modèle économique ou un mode de distribution innovant a de fortes chances de contrevenir au cadre réglementaire existant. Cet obstacle crée de l'incertitude réglementaire et défavorise les innovations.

Pour atténuer l'obstacle à l'innovation que représente la réglementation existante, la FCCQ propose de recourir davantage à des « bacs à sable réglementaires » (regulatory sandbox), un concept développé dans l'industrie des services financiers, fortement réglementée, mais qui s'applique aussi à la plupart des industries réglementées, comme l'énergie. Il s'agit de permettre à des entreprises innovantes de tester, dans le marché, des produits, des services, des modèles économiques ou des modes de distribution innovants qui dérogent aux cadres réglementaires existants. Le test de marché se fait sous la supervision du régulateur sectoriel. Les clients sont avertis au préalable qu'ils ne sont pas protégés par la totalité des règlements existants.

Ce procédé favorise l'innovation et la compétition, réduit le délai pour amener des innovations au marché et facilite l'accès des entreprises innovantes au capital de risque. Le test de marché permet de mieux distinguer, dans la réglementation existante, les composantes qui sont essentielles à la protection des consommateurs et à la sécurité des travailleurs de celles qui constituent surtout des barrières à l'entrée protectionnistes ou corporatistes. Le projet pilote réalisé avec Uber peut être vu comme une forme de bac à sable réglementaire. Selon une étude du Centre sur la productivité et la prospérité de HEC Montréal, la réglementation sectorielle nuit à la croissance économique, essentiellement en favorisant la survie d'entreprises qui, en son absence, se feraient évincer du marché par des concurrents proposant des produits mieux adaptés ou qui opèrent selon des modèles économiques plus efficaces.

Pourtant, des entrepreneurs détenant une idée innovante et possible à commercialiser se retrouvent souvent au beau milieu d'une course à l'innovation, avec des compétiteurs étrangers qui pourraient avoir des idées comportant des similitudes. Ces derniers se trouvent ainsi avantagés à pouvoir aller de l'avant rapidement pour tester la faisabilité de celles-ci.

La FCCQ tient aussi à saluer l'intention du gouvernement de présenter un projet de loi sur une base annuelle ayant comme but de réduire la réglementation à laquelle les entreprises québécoises de différents secteurs sont assujetties. La FCCQ serait également ravie d'aider le gouvernement en suggérant, en vue des prochains projets de loi, des exemples de réglementations désuètes et/ou mal adaptées à l'environnement d'affaires québécois.

La FCCQ recommande donc de :

- **Tester des projets innovants qui bouleversent le cadre réglementaire, par la mise en place de projets pilotes servant à tester le marché.**
- **S'assurer que l'entreprise puisse obtenir une autorisation gouvernementale plus rapide pour la mise en œuvre de ces projets pilotes.**
- **Se montrer ouverts à essayer de nouvelles formules d'appels de projets pour permettre aux PME technologiques de faire leurs preuves;**
- **Faire preuve de flexibilité réglementaire et administrative lors de ces projets pilotes, afin de réduire au maximum les obstacles à l'innovation. (Concept de "bacs à sable réglementaires")**
- **Au besoin, accélérer l'accès des entreprises au capital de risque pour des idées innovantes qui n'ont jamais été testées.**
- **Lancer une révision globale des différents systèmes de commercialisation de l'alcool au Québec**
- **Maintenir l'engagement du gouvernement de présenter chaque année un projet de loi sur l'allègement réglementaire et administratif**

Investissement et innovation

Secteur de l'innovation et du manufacturier

La crise de la COVID-19 nous a fait prendre conscience de la fragilité de nos approvisionnements et de l'importance d'une production industrielle locale. Cette nouvelle réalité a remis à l'avant-plan la nécessité d'avoir des capacités de production industrielle sur notre territoire.

La nouvelle normalité post-COVID-19 a accéléré la manifestation d'épreuves auxquelles nous étions déjà confrontés avant la crise sanitaire. Plus que jamais, la protection et l'essor des actifs de production, la balance commerciale du Québec et les défis au sein de filières stratégiques québécoises apparaissent comme des enjeux majeurs. Selon les indicateurs préliminaires, l'investissement industriel au Québec a chuté par près de 70 % en 2020, comparativement à 2019. C'est un chiffre inquiétant et c'est aussi une chute plus marquée qu'à l'étranger.

La chaîne industrielle de la machinerie et de l'instrumentation, fortement tournée vers les marchés étrangers, souffre directement de l'écrasement de l'investissement industriel dans le monde (chute estimée de près de 50%). En date d'août 2020, le niveau d'exportations n'était encore qu'à 75% de son niveau pré-COVID. Étant donné le caractère niché de l'industrie de la machinerie, le caractère négatif de la balance commerciale n'est pas surprenant; en revanche, cette balance commerciale s'est détériorée en 2020, même si l'on observe une légère augmentation au cours des derniers mois.

L'élément positif marquant se situe dans l'activité d'investissement pour de nouvelles immobilisations, et ce, depuis le début de la crise sanitaire. La prudence des investisseurs est cependant perceptible, comme le suggèrent l'envergure limitée des projets et le caractère diversifié des marchés visés par chaque projet.

Dans son budget 2021-2022, le gouvernement s'est engagé à hauteur de 406 M\$ pour encourager les entreprises québécoises à adopter de nouvelles technologies, notamment dans une optique de transition numérique. Bien qu'il s'agisse d'une bonne mesure, les défis des entreprises québécoises en termes de technologies sont nombreux et nécessitent un plan d'action plus global.

Afin d'affronter ces enjeux, la FCCQ recommande au gouvernement de :

- **Créer un système de mise en relation des entreprises de la filière facilitant la collaboration et la création de partenariats stratégiques;**
- **Mettre en place une offre d'accompagnement plus complète en matière de transformation numérique, puisque le diagnostic 4.0 n'est pas suffisant pour plusieurs entrepreneurs qui ont de la difficulté à prioriser les actions à réaliser pour numériser leurs opérations;**
- **Développer une offre de programmes pour accompagner et fournir les outils nécessaires aux équipes de travail afin d'utiliser efficacement les outils 4.0 essentiels pour encourager la transformation numérique;**
- **Instaurer des incitatifs visant la modernisation de la machinerie, ce qui permettrait la création d'une demande pour des machines intelligentes et automatisées;**
- **Maintenir le programme d'encadrement d'achat de machinerie d'Investissement Québec.**
- **Maintenir le financement des mesures favorisant la transition numérique des entreprises déjà annoncées par le gouvernement du Québec dans son budget de l'année 2021-2022;**
- **Bonifier le Programme Innovation d'Investissement Québec en augmentant, entre autres, les taux d'aide maximal, le cumul des aides gouvernementales et le montant de l'aide maximal pour chacun des types de projets pour les prochains 24 mois et de manière rétroactive au 15 mars 2020.**

Déduction pour les sociétés manufacturières innovantes

Tandis que le gouvernement du Québec désire inciter les entreprises manufacturières à innover, il importe plus que jamais d'assurer une valorisation des innovations développées sur le territoire.

À cette fin, le gouvernement du Québec a instauré en 2016 une dépense fiscale appelée « Déduction pour société manufacturière innovante » (DSI). Cette mesure fonctionne de manière similaire à une « boîte de brevet » (« patent box »). Selon des membres de la FCCQ conseillant des entreprises innovantes en matière de fiscalité, la DSI est toutefois actuellement paramétrée de manière à y limiter sévèrement l'admissibilité.

Afin d'exploiter entièrement le potentiel de la DSI, la FCCQ recommande au gouvernement du Québec de :

- **Modifier la Déduction pour société manufacturière innovante de manière à en favoriser le recours par la clientèle visée.**
- **Transformer la mesure Déduction pour société manufacturière innovante d'un modèle « boîte à brevet » à un modèle « boîte à innovation ».**
- **Retirer la condition d'admissibilité selon laquelle une innovation doit avoir fait l'objet d'une activité de RS&DE préalable.**
- **Modifier la manière de calculer le taux présence de la société dans le secteur de la fabrication et de la transformation**
- **Considérer l'ajout d'une prestation pour inciter les entreprises devant adapter leur stratégie de brevets à la nouvelle mesure à le faire.**

R&D effectuée par des consultants indépendants

Au Québec, de plus en plus de grandes sociétés font appel à des services d'agence de placement afin de combler leurs besoins de main-d'œuvre. Cette réalité est particulièrement apparente pour embaucher de la main-d'œuvre informatique spécialisée pour accomplir des travaux de RS&DE, mais est également présente dans d'autres secteurs d'activité.

Lorsqu'une firme fait appel à une agence, celle-ci peut proposer ses propres employés (« consultants employés ») ou des candidats externes sans lien direct avec l'agence (« consultants indépendants »). En pratique il n'y a pas de distinction puisque la firme signe des contrats de main-d'œuvre avec ces agences et les candidats retenus travaillent dans les locaux de la firme, qui contrôle l'entièreté des tâches effectuées par ces derniers, comme s'ils étaient des employés de la firme.

Lors de la Table Ronde RS&DE avec Revenu Québec qui a eu lieu dans le cadre du Colloque 10 de l'Association de planification fiscale et financière le 17 février 2011 et de l'avis juridique daté du 5 juin 2015, Revenu Québec a énoncé la position qu'un contrat conclu avec un sous-traitant sera considéré comme un contrat de main-d'œuvre, plutôt que de sous-traitance, lorsqu'il apparaît clairement de la relation contractuelle établie entre les parties, que c'est le client qui exerce un contrôle sur le personnel qui effectue les travaux et non le sous-traitant.

Or, dans les faits au stade de la vérification, Revenu Québec n'applique pas sa position qu'un contrat de main-d'œuvre est conclu. La position de Revenu Québec lors des vérifications est à l'effet que, dans la mesure où les consultants indépendants ne sont pas des employés ou actionnaires des agences, les travaux de RS&DE effectués par ces derniers pour le compte des firmes (ce que Revenu Québec qualifie de sous-traitance de deuxième niveau) ne peuvent engendrer des dépenses admissibles au crédit RS&DE et ce, en raison de l'absence de lien de dépendance entre ce dernier et l'agence.

Les membres de la FCCQ soulèvent cette problématique depuis plusieurs années. De même, la FCCQ est d'avis que de mettre l'accent sur le lien d'employabilité, dans la politique et dans son application, est la source de la problématique, alors que dans les faits, nous obtenons des résultats similaires puisqu'il s'agit d'un travailleur spécialisé dans un domaine de pointe qui travaille dans des activités de RS&DE, au Québec, ce qui est l'objectif du crédit d'impôt.

Pour cette raison, la FCCQ recommande donc au gouvernement de :

- **Modifier, clarifier et simplifier la politique d'accès au crédit d'impôt pour R&D afin que le coût d'un contrat d'agence pour les services de R&D soit admissible au crédit d'impôt pour les entreprises bénéficiant de cette main-d'œuvre externe.**

Offre de capital et Capital de croissance

Parmi les attentes de la FCCQ formulées régulièrement dans ses recommandations prébudgétaires depuis un certain nombre d'années, l'offre suffisante de capital et de liquidité demeure un enjeu afin qu'elle soit suffisante à tous les stades du cycle de vie d'une entreprise. Il s'agit d'un ingrédient essentiel de la croissance économique. Le capital provient essentiellement de deux sources : les fonds propres des investisseurs et ceux des tiers.

Le Québec poursuit sur sa lancée en matière d'investissements en capital de risque, selon les données du ministère de l'Économie et de l'Innovation. Depuis plus de dix ans, la part du Québec dans les investissements canadiens se maintient autour de 30 %.

Les institutions financières québécoises publiques comme Investissement Québec (IQ), parapubliques comme la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) de même que des fonds privés de capital de risque ainsi que les fonds fiscalisés (Fonds FTQ) multiplient les initiatives pour élargir l'offre de financement aux entreprises.

Outre ces formes traditionnelles de capital, l'Autorité des marchés financiers a actualisé, en 2016, la réglementation pour permettre et encadrer le financement participatif (crowdfunding). Cette modification représente un exemple d'adaptation diligente d'un cadre réglementaire à l'émergence d'un nouveau modèle économique dans le domaine du financement d'entreprise. À noter que cette pratique est surtout répandue dans le domaine des très petites entreprises se spécialisant en produits de consommation. Elle a l'avantage néanmoins d'offrir l'accès au marché mondial dès le lancement par le biais des plateformes les plus populaires, comme Kickstarter ou Indie GoGo.

L'ensemble de ces résultats et de ces initiatives amène à penser que, globalement, l'offre de capital et d'instruments de financement aux entreprises québécoises est adéquate. Toutefois, si l'on s'attarde à chacun des stades dans le cycle de vie d'une entreprise, il appert qu'il subsiste une faiblesse de l'offre de capital s'adressant aux entreprises au stade de croissance, après le démarrage et avant qu'elles intéressent les fonds de capital de risque. À ce stade, l'entrepreneur a réussi sa preuve de concept, possiblement à l'aide d'un incubateur, de subventions publiques ou de financement provenant d'un ange investisseur. L'entreprise a gagné une poignée de clients initiaux, mais n'a pas encore assez de revenus récurrents pour intéresser un fonds de capital de risque. Elle doit investir pour accroître sa capacité de production et de distribution.

Or, il appert que l'offre de capital s'adressant aux entreprises rendues à ce stade est insuffisante. Le gouvernement pourrait soutenir cette offre par une mesure fiscale ciblée sur les investissements visant le stade de la croissance.

La FCCQ propose donc de :

- **Augmenter de l'offre de capital pour les entreprises au stade de la croissance pour qu'elles puissent augmenter leur capacité de production et de distribution.**

Intensité technologique des entreprises

Les entreprises sont conscientes de la révolution en cours, mais doivent être davantage soutenues afin de pouvoir faire l'acquisition des nouvelles technologies. Il est important d'agir rapidement pour favoriser l'investissement privé et la transition vers le 4.0.

Une façon de favoriser ce virage est simplement de subventionner l'intégration, par les entreprises, de technologies existantes, comme le fait le crédit d'impôt pour l'intégration des technologies de l'information (TI) dans les PME manufacturières. Toutefois, l'aide fiscale à cette fin représente une fraction de celle accordée à la RSDE.

Dans le but ultime d'augmenter la productivité, l'intégration par les entreprises de technologies existantes, même sans véritable R&D, est une stratégie presque aussi valable que la R&D au sens strict.

Afin d'accélérer le rythme d'adoption de technologies critiques par les entreprises, la FCCQ recommande de :

- **Instaurer un crédit d'impôt à l'innovation (de produits et de procédés), tout en maintenant et en prolongeant les crédits d'impôt pour le développement des affaires électroniques et pour la recherche scientifique et de développement expérimental déjà existants qui ont fait leurs preuves**
- **Rehausser le plafond de l'aide maximale du gouvernement du Québec dans les projets d'investissements (actuellement à 25% max du coût total d'un projet).**

Cybersécurité et protection des données

La FCCQ a publié en novembre 2021 une nouvelle [étude](#) exhaustive sur deux facettes de la transformation numérique des entreprises : le défi croissant posé par les cybermenaces et les opportunités nouvelles créées par la valorisation des données.

Le résultat de notre nouvelle étude est clair : tant les entreprises que le gouvernement doivent se doter dès maintenant de mesures de prévention des cybermenaces. Ce n'est plus une question de savoir si une entreprise sera l'objet d'une cyberattaque, mais bien de quand elle sera attaquée, si ce n'est pas déjà arrivé. Au Québec, près de la moitié des entreprises sont conscientes d'avoir fait l'objet d'une ou de plusieurs cyberattaques. Cependant, le tiers de ces entreprises admettent ne pas avoir consacré de ressources afin de connaître leurs vulnérabilités et leurs risques. Pourtant, la vitesse d'évolution des techniques d'attaque rend nos entreprises de plus en plus vulnérables et ça ne concerne pas seulement le domaine de la haute technologie : le manufacturier, la logistique, le commerce de détail et la santé sont eux aussi ciblés par les cybercriminels.

Pour faire face à ces nouveaux défis, la FCCQ recommande aux entreprises d'appliquer dès maintenant les pratiques exemplaires en matière de cybersécurité, par exemple en se dotant d'un plan d'intervention et en formant adéquatement et continuellement leurs employés. Des investissements en infrastructures technologiques de cybersécurité sont également requis.

Toujours cet automne, dans un domaine connexe, le gouvernement du Québec a fait adopter la Loi 64 concernant la protection des renseignements personnels. Ce nouvel encadrement législatif plus rigoureux que dans n'importe quelle autre juridiction nord-américaine ajoute au besoin d'investissements technologiques des entreprises du Québec. Son impact financier sera d'autant plus important pour les PME qui ne disposent souvent pas de ressources internes suffisantes en matière d'affaires juridiques, de communications et de technologies de l'information qui seront nécessaires afin de bien comprendre les nouvelles responsabilités que leur impose la Loi 64 et les mesures à mettre en place pour s'y conformer d'ici l'entrée en vigueur des principales dispositions en septembre 2023.

Tant dans le cas de la cybersécurité que de la protection des données, le gouvernement du Québec dispose des leviers financiers et fiscaux qui peuvent rendre accessibles les investissements que devront faire les entreprises dans les prochaines années. Comme en témoigne notre étude, la prise de conscience des entreprises quant à l'importance de ces nouvelles réalités est bien amorcée, mais il faut maintenant leur donner les moyens de prendre ce virage rapidement et avec le moins d'impact possible sur leur capacité financière.

La FCCQ recommande donc au gouvernement du Québec de :

- **Mettre en place un programme d'aide financière destiné aux PME afin de compenser une partie des dépenses requises pour se conformer aux différentes dispositions de la Loi 64**
- **Instaurer un crédit d'impôt pour inciter les entreprises québécoises à réaliser des investissements en cybersécurité et protection des données.**

Développement régional

La FCCQ a toujours soutenu que le potentiel économique du Québec ne peut pas être atteint sans la contribution importante des entreprises œuvrant dans l'ensemble des régions et localités du Québec. Cependant, ces entreprises font face à un éventail d'enjeux spécifiques à leur réalité et qui représentent des obstacles au dynamisme économique de l'ensemble des régions du Québec.

Revoir le modèle du transport aérien régional

Durant l'été 2020, à la suite des conséquences amenées par la crise de la COVID-19, de grands transporteurs se sont trouvés avec une diminution substantielle de liaisons aériennes à réaliser, et ainsi, une réduction importante du nombre de passagers et des revenus générés par leurs activités économiques. Certains transporteurs nationaux et internationaux ont été contraints d'annoncer une réduction du nombre de liaisons aériennes régionales au Québec et au Canada. Ces annonces ont amené des régions, notamment au Québec, à devoir trouver des solutions afin de pouvoir maintenir un lien aérien commercial pour leurs citoyens, mais également les déplacements de main-d'œuvre, l'attrait d'investisseurs externes et de touristes dans leur coin de pays.

Les municipalités particulièrement visées par ces arrêts de service sont Baie-Comeau, Gaspé, Mont-Joli, Rouyn-Noranda, Sept-Îles, Val-d'Or, ainsi que les Îles-de-la-Madeleine en dehors de la saison estivale. Les impacts de ces arrêts ont touché les grands centres comme Montréal et Québec également, en les privant d'options efficaces pour rejoindre ces milieux régionaux.

Dans ce contexte, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ), l'Alliance de l'industrie touristique du Québec (AITQ), le Conseil du patronat du Québec (CPQ) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ont proposé en août 2020 au ministre des Transports du Québec, monsieur François Bonnardel, un nouveau modèle d'exploitation pour les dessertes aériennes régionales.

Les transporteurs régionaux ont fait valoir à plusieurs reprises qu'ils veulent du volume dans leurs appareils, et la clientèle régionale a fait valoir de son côté, l'importance d'avoir des liaisons aériennes plus abordables et accessibles.

Ainsi, nous avons proposé au gouvernement durant les derniers mois, de procéder à l'évaluation de la faisabilité de faire migrer le modèle actuel de libre concurrence et de libre marché vers un modèle réglementé et concurrentiel utilisant les transporteurs privés. Nous sommes conscients que le modèle retenu est perfectible, qu'il sera sous toute réserve de son opérationnalisation dans le contexte québécois, et qu'il devra inclure l'adhésion des transporteurs existants et des nouveaux joueurs du transport aérien régional et des aéroports.

Pour connecter les régions efficacement et durablement, nous proposons que les liaisons aériennes régionales soient attribuées à un transporteur existant ou futur, selon le principe d'appel d'offres public auquel les transporteurs soumissionnent pour obtenir la licence d'exploitation. En ce moment, ce modèle prévaut aux États-Unis et en Australie occidentale. L'encadrement serait effectué par un organisme de gestion, en coopérative ou en régie. Il aurait pour objectif de mettre en place les meilleures conditions possibles pour assurer un service aérien de qualité et compétitif pour les citoyennes et citoyens des régions du Québec. Il serait administré par un conseil d'administration compétent formé d'élues et élus municipaux, de membres de l'industrie ainsi que d'experts sectoriels. L'organisme serait responsable notamment de la gestion de l'offre des dessertes régionales (par attribution), de la négociation et de la coordination de la connectivité avec les transporteurs nationaux, de la gestion des réservations, des tarifs, des horaires, des fréquences et de la perception des revenus passagers ainsi que de la coordination des éléments de marketing. En contrepartie, l'État québécois viendrait compenser les compagnies aériennes détenant les liaisons aériennes commerciales qui seraient en situation déficitaires. La liaison Québec-Montréal serait exclue de ce modèle.

La FCCQ a favorablement accueilli la volonté exprimée par le premier ministre, lors de son allocution à l'ouverture du Congrès de la Fédération québécoise des municipalités le 30 septembre dernier, de s'attaquer au problème du transport aérien régional encourage le gouvernement à en faire un dossier prioritaire.

Ainsi, la FCCQ recommande au gouvernement de :

- **Revoir le modèle du transport aérien régional au Québec, par un système d'appel d'offres garantissant des prix plus abordables pour les clients et l'absence de déficits dans les liaisons aériennes québécoises pour les transporteurs. Le modèle en question devrait assurer un prix plafond et une fréquence minimum de liaisons entre les aéroports régionaux les plus importants.**

Secteur du tourisme et événementiel

Le secteur du tourisme et de l'événementiel est sans contredit un vecteur important de développement économique pour les régions du Québec. Or, il s'agit de l'un des secteurs les plus fortement touchés par la crise sanitaire en raison de la perte d'une grande portion de leur clientèle, c'est-à-dire celle provenant de l'extérieur du Québec. Pour essayer d'atténuer le choc et de relancer l'industrie touristique, le gouvernement du Québec a mis de l'avant des mesures incitatives au tourisme pour l'été 2021, notamment les programmes Explore Québec sur la route, les Passeports Attraités et la carte annuelle de la Sépaq - édition Bonjour Québec.

Selon le dernier Bilan touristique estival, publié par le ministère du Tourisme, ces mesures auraient été extrêmement efficaces, puisqu'une hausse de l'achalandage par rapport à l'été 2020 a été reportée dans l'ensemble des régions du Québec, en particulier à Montréal (+90 %), dans le Centre-du-Québec (+88 %), en Outaouais (+72 %), en Montérégie (+72 %) et aux Îles-de-la-Madeleine (+56 %). Devant le succès de ces mesures, la FCCQ souhaiterait voir le gouvernement du Québec les reconduire afin de continuer à soutenir l'industrie touristique québécoise.

Cependant, contrairement à l'été 2021, l'été 2022 risque, si la tendance se maintient, d'être marqué par la recrudescence des voyages internationaux. Bien que cela permettra à l'industrie touristique québécoise de renouer avec ses clientèles internationales, cela veut aussi dire qu'elle devra compétitionner contre des destinations internationales sur le plan de l'attractivité. Il est donc primordial que l'offre touristique, et particulièrement les actifs touristiques stratégiques de chaque région, puissent être financés par le gouvernement du Québec à la hauteur de leurs besoins afin de continuer à générer de l'achalandage à travers le Québec durant la saison.

Finalement, il est important de mentionner les besoins des entreprises hôtelières, qui sont au centre de l'offre touristique en région. Malgré une recrudescence de l'achalandage, ces entreprises doivent composer avec les mesures sanitaires en place. Ces dernières compliquent leur réalité opérationnelle et les empêchent de fonctionner à pleine capacité, ce qui affecte fortement leur rentabilité. La FCCQ soutient que le gouvernement devrait mettre sur pied un programme ayant comme but de garantir une aide directe aux entreprises hôtelières à l'été si celles-ci sont en mesure de faire la démonstration que leur chiffre d'affaires aura été affecté par les mesures sanitaires.

La FCCQ recommande donc de :

- **Garantir aux entreprises hôtelières une aide directe à l'été 2022 si ces dernières continuent d'observer une baisse de leur chiffre d'affaires en raison des restrictions sanitaires découlant de la crise de la COVID-19, puisqu'il s'agit d'une situation hors de leur contrôle.**
- **Reconduire les mesures incitatives au tourisme mises en vigueur durant l'été 2021 pour l'été 2022**
- **Être à l'écoute des besoins des entreprises touristiques et des villes du Québec qui pourraient avoir besoin d'aide pour leurs actifs stratégiques touristiques en région, par exemple les croisières, loisirs sportifs, les zoos, etc.**

Internet haute vitesse en région, fibre optique et Internet par satellite

Les infrastructures numériques sont maintenant reconnues comme un ingrédient essentiel du développement économique au même titre que les infrastructures physiques, telles que les routes, les ports, les aéroports et les chemins de fer. Au moment où le commerce électronique croît à une vitesse exponentielle, où plusieurs de nos concurrents maîtrisent déjà l'utilisation des métadonnées ou de l'infonuagique, et où le télétravail est devenu de plus en plus répandu depuis le début de la crise sanitaire, il devient impératif de rendre les connexions à haut débit accessibles et abordables pour toutes les entreprises, peu importe où elles se trouvent sur le territoire.

Le gouvernement s'est engagé, l'année dernière, à travers les deux volets du programme Éclair, à brancher 134 000 nouveaux foyers avant la fin de 2022. La FCCQ aimerait voir le gouvernement dédier les fonds nécessaires à la réalisation de cet objectif.

La FCCQ recommande donc de :

- **Rendre disponibles les montants nécessaires à la réalisation des deux volets du programme Éclair afin que son objectif de brancher 134 000 nouveaux foyers soit réalisé avant la fin de 2022**

Zones d'innovations

Le projet de zones d'innovation est au cœur de la vision économique du gouvernement du Québec, qui vise à augmenter la productivité du Québec se situant en deçà, depuis plusieurs décennies, du Canada et de l'OCDE. En effet, si le Québec affiche une bonne performance au niveau de la R&D, cette recherche ne semble pas se convertir en innovation commercialisable autant que dans les autres pays.

L'objectif des zones d'innovation est de favoriser le développement et la commercialisation de nouveaux produits, en misant sur la collaboration entre la recherche universitaire et les entreprises, avec l'appui des gouvernements. Il y a un large consensus émanant de la performance de telles zones, bien connues en Europe et aux États-Unis, soit que les zones d'innovation contribuent à l'accroissement de la productivité et à l'essor économique. Cependant, pour réussir, ces zones doivent satisfaire un certain nombre de facteurs de succès clés. Ces facteurs incluent :

- **Compétence de base** : Il doit exister une raison économique pour les zones – une activité économique dans laquelle la région se démarque d'emblée, où elle possède un avantage comparatif;
- **Ressources humaines et formation** : Les exigences pour réussir nécessitent un leadership fort, des chercheurs hautement qualifiés axés sur les enjeux de développement des entreprises et une main-d'œuvre formée ayant accès à la formation continue, ce qui requiert un maillage serré avec les instances éducatives;
- **Une demande sophistiquée** : Un des enjeux les plus souvent cités pour expliquer le manque de productivité de nos entreprises est la faible demande pour intégrer les innovations dans les entreprises. Les nouveaux produits et services doivent trouver un marché. Ce marché peut être domestique, stimulé par des appels d'offres des gouvernements misant sur l'innovation, ou encore à l'échelle nationale ou internationale, appuyé par un accompagnement du gouvernement;

- **L'accès au financement** : Les entreprises en démarrage ont besoin d'un soutien financier. Le financement est également nécessaire pour l'infrastructure des zones, incluant bureaux, laboratoires, etc.;
- **Investissement en infrastructure** : Les actifs physiques et les équipements publics tels que les aéroports, les routes, les installations portuaires, l'Internet haute vitesse, les logements et le parc immobilier constituent la base d'une zone d'innovation;
- **Environnement réglementaire** : Des processus lourds pour l'obtention de permis peuvent ralentir, voir même freiner, le développement de zones d'innovation;
- **Culture** : La culture requise pour l'épanouissement d'une zone d'innovation nécessite une culture d'entreprise et de recherche et des infrastructures physiques qui favorisent le partage des idées ainsi qu'un mode de vie qui attire des personnes de calibre mondial.

La FCCQ recommande au gouvernement de s'assurer que :

- **Mettre en place des mesures législatives et réglementaires pour assurer la mise en œuvre des facteurs nécessaires au succès des zones d'innovation, notamment la revue de la règle du plus bas soumissionnaire conforme pour y intégrer un volet valorisant l'innovation.**

Infrastructures d'intérêt local

L'importance des infrastructures d'intérêt local est souvent sous-estimée, même si elles sont vitales au développement économique des localités dans lesquelles elles se trouvent. Plusieurs projets d'infrastructures locales constituent la base d'un développement économique de long terme. La volonté de la ville de Gatineau de rétablir la ligne ferroviaire Québec-Gatineau en est un bon exemple. La FCCQ est d'avis que plusieurs projets mis de l'avant par les chambres de commerce locales méritent d'être réalisés pour le bien du développement économique local.

La FCCQ recommande donc de :

- **Réaliser les travaux sur le tronçon de chemin de fer entre Port-Daniel–Gascons et Gaspé le plus rapidement possible, dans la même mouvance que les travaux de construction et de réhabilitation de structures ayant démarré récemment entre Caplan et Port-Daniel–Gascons.**
- **S'entendre avec Ottawa pour déclencher une étude coûts-bénéfices sur le rétablissement de la ligne ferroviaire de la Compagnie de chemins de fer Québec-Gatineau**
- **Prévoir au projet de remplacement du pont de l'Île-aux-Tourtes l'aménagement d'une voie particulière, advenant un passage éventuel du REM, et de s'assurer que les mesures d'accélération prévues à la Loi 66 soient appliquées pour que le remplacement se fasse le plus rapidement possible**

Accès aux logements locatifs

Au cours des dernières années, il a été possible d'observer une diminution de l'offre des logements locatifs et des copropriétés, et ce dans l'ensemble des régions. Ce nouveau phénomène de rareté a également des répercussions sur les entreprises régionales. Pour les entrepreneurs qui tentent d'attirer de la main-d'œuvre dans leur région, l'accès à un logement ou à une résidence est crucial. Également, il est essentiel que les logements locatifs soient adaptés aux besoins des nouveaux arrivants afin de faciliter leur inclusion dans notre société. Véritable obstacle pour le développement économique des régions, la FCCQ est d'avis que le gouvernement devra déployer un nouveau programme afin de faciliter l'accès aux logements, et dans l'ensemble des régions du Québec.

La FCCQ recommande de :

- **Développer un programme visant l'augmentation de l'offre de logements locatifs et en copropriétés spécifiquement en région afin de mieux tenir compte des cycles de vie et de l'adaptation nécessaire des nouveaux arrivants.**

Vitalité des centres-villes

Les centres-villes sont des lieux privilégiés pour l'activité commerciale et pour la tenue des grands événements. Ils ont été durement affectés par la pandémie, mais cette crise a également permis de redécouvrir leur importance pour nos collectivités. Le gouvernement du Québec a joué un rôle stratégique dans la défense et la relance de nos centres-villes pendant cette période difficile en investissant d'abord 50 M\$ dans ceux de Montréal et de Québec lors de la mise à jour économique de novembre 2020, puis en ajoutant une enveloppe de 25 M\$ répartie entre 19 centres-villes régionaux en juillet 2021. Bien que, dans ce dernier cas, les critères permettant à un pôle urbain de se qualifier ou pas n'étaient pas suffisamment transparents et équitables, nous considérons que le principe de ce programme était justifié et qu'il doit être maintenu. Le momentum généré par l'effort collectif en faveur de l'achat local ne doit pas être perdu; en prenant le temps, cette fois-ci, de se doter de meilleurs critères d'accès et de répartition de l'enveloppe, le gouvernement du Québec peut poursuivre son action de redynamisation de nos centres-villes, et ce, dans toutes les régions du Québec.

La FCCQ recommande au gouvernement de :

- **Maintenir le niveau d'investissement du ministère de l'Économie et de l'Innovation pour la relance des centres-villes (50 M\$ pour Québec et Montréal ainsi que 25 M\$ pour les autres pôles urbains) en établissant des critères d'octroi objectifs afin de soutenir l'offre commerciale de proximité partout au Québec**

Développement durable

Gestion du Plan pour une économie verte et le Plan de mise en œuvre 2021-2026

La FCCQ a accueilli favorablement les grandes orientations présentes dans le Plan pour une économie verte (PEV) 2030 ainsi que celles inscrites dans le Plan de mise en œuvre (PMO) 2021-2026 annoncées en novembre 2020 par le gouvernement du Québec.

Les mesures totalisant 6,7 G\$ sur cinq ans sont ambitieuses, mais devront être accessibles de manière efficace afin que les entreprises puissent effectuer des modifications dans leurs opérations et atteindre les cibles fixées. Pour y parvenir, les mesures du PEV et du PMO 2021-2026 devront s'inspirer de la flexibilité et de l'agilité retrouvées dans les programmes passés de Transition énergétique Québec, qui étaient appréciées des entreprises.

Dans ce contexte où l'économie doit être relancée, la FCCQ croit que les mesures retrouvées à l'intérieur du PEV et du PMO 2021-2026 peuvent représenter des opportunités pour une relance verte et l'adoption de nouvelles technologies propres. Toutefois, de nombreuses mesures du PMO 2021-2026 demeurent à préciser, contenant la ventilation des sommes, et la FCCQ souhaite avoir plus de précisions dans les documents budgétaires.

Cependant, la FCCQ est toujours d'avis que la transition énergétique, qui devient de plus en plus nécessaire, représente une opportunité de faire rayonner l'innovation des entreprises du Québec et qu'il s'agit également un vecteur de développement économique. Elle soutient donc que le Comité consultatif sur les changements climatiques devrait faire état d'une représentativité exhaustive du milieu des affaires et des entreprises, non seulement afin de respecter le principe de pluridisciplinarité du Comité, mais aussi pour faciliter l'arrimage des mesures aux réalités du marché.

La FCCQ demande donc au gouvernement :

- **Des précisions quant aux mesures qui ne sont toujours pas budgétées dans le Plan de mise en œuvre 2021-2026.**
- **Respecter le principe de pluridisciplinarité du Comité consultatif sur les changements climatiques. La FCCQ soutient la présence d'une représentativité exhaustive du milieu des affaires et des entreprises pour faciliter l'arrimage des mesures aux réalités du marché.**

Gestion optimale du Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC) et des mesures de transition énergétique retrouvées dans le Plan pour une économie verte 2030 et le Plan de mise en œuvre 2021-2026

Pour la FCCQ, un des principaux enjeux liés à la gestion du Fonds d'électrification et de changements climatiques est le manque de mécanismes de reddition de comptes. Elle demande au gouvernement du Québec de maintenir en place un mécanisme de reddition de compte transparent et indépendant du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). En plus du niveau d'implication dans l'élaboration des mesures du FECC, la FCCQ réitère également sa demande d'impliquer davantage les ministères à vocation économique dans la reddition de compte servant à connaître les performances des différentes mesures.

Pour la FCCQ, il faut voir la transition énergétique comme un vecteur de développement de l'économie québécoise qui s'inscrit au sein d'une économie mondiale en mutation verte. Les entreprises ont exprimé et démontré au fil des années une volonté d'améliorer leurs performances sur le plan environnemental, mais de façon pragmatique et en lien avec leurs capacités technologiques et financières. Dans le but de les aider à être plus productives, il faut donner un meilleur accès à du financement pour celles qui désirent améliorer leur équipement ou innover dans le but de réduire leurs émissions de GES. Cela passe entre autres par le transfert des sommes des programmes qui ne réduisent que peu ou pas la consommation d'énergie vers les programmes plus performants.

La FCCQ demande donc au gouvernement de :

- **Répondre efficacement à la demande grandissante des entreprises, notamment dans l'acquisition de technologies vertes, dans l'octroi des sommes retrouvés dans les programmes du Plan pour une économie verte 2030.**
- **S'inspirer de la flexibilité que l'on retrouvait dans les programmes de Transition énergétique Québec, en amenant davantage de flexibilité quant aux seuils d'admissibilité des programmes afin d'augmenter le nombre d'entreprises éligibles, et augmenter l'aide financière maximale dans les programmes nécessitant des investissements importants pour les entreprises.**
- **Saine gestion et reddition de compte : Doter le Commissaire au développement durable des ressources et de l'expertise nécessaires pour être en mesure d'évaluer annuellement l'efficacité et la performance de chacune des mesures du Plan pour l'économie verte, afin de bien identifier les programmes performants et les programmes qui réduisent peu ou pas les émissions de GES.**

Poursuivre les investissements en mobilité durable

Pour la FCCQ, la mobilité durable permet non seulement de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), mais amène des occasions de création de richesses. Au Québec, les défis en matière de mobilité durable sont nombreux et des investissements massifs provenant de tous les ordres de gouvernement pour répondre à ces enjeux sont primordiaux. Les coûts de congestion chiffrés en milliards de dollars nuisent considérablement à l'économie notamment à la productivité des entreprises, et les solutions favorisant la fluidité des déplacements doivent être priorisées, que ce soit pour les personnes et les marchandises. Une aide financière considérable pour aider les différentes parties prenantes à procéder au développement nécessaire de leurs infrastructures, tout en procédant à l'entretien de leur réseau pour assurer des opérations efficaces, est de mise.

Pour la FCCQ, la Politique de mobilité durable du Québec dévoilée en avril 2018 doit être poursuivie puisqu'elle prévoyait entre autres l'injection de 2,9 G\$ supplémentaires d'ici 2030, et qu'elle répondait à plusieurs des recommandations de la Fédération pour répondre aux défis de déplacements touchant les grands centres et le transport des marchandises, mais aussi le transport régional. Elle venait proposer des mesures structurantes visant non seulement à tenir compte du rôle déterminant du transport pour le développement économique, mais aussi à permettre d'intégrer efficacement le transport des personnes et le transport de marchandises aux efforts de réduction des gaz à effet de serre.

Aussi, il sera nécessaire pour le gouvernement du Québec d'aller chercher sa juste part des sommes disponibles au gouvernement fédéral pour les infrastructures de mobilité durable. Le Québec a besoin d'obtenir sa juste part du gouvernement fédéral pour combler ses besoins de développement et de maintien des actifs, des objectifs communs avec ceux du gouvernement fédéral en termes de mobilité durable.

La FCCQ recommande donc au gouvernement de :

- **Maintenir les mesures annoncées dans la Politique de mobilité durable, poursuivre l'évolution des crédits budgétaires dédiés à la mobilité durable pour les prochaines années et accélérer la mise en œuvre des sommes dédiées au développement et au maintien des actifs.**
- **Maintenir la pression pour aller chercher la juste part du Québec dans les montants disponibles au gouvernement fédéral dédiés aux infrastructures de transport collectif.**

Transport interurbain par autocar

L'industrie du transport interurbain par autocar traverse actuellement une période difficile en raison de divers facteurs. Parmi ceux-ci, signalons la concurrence créée par la mise en œuvre par les collectivités locales (CRE et MRC) d'une offre de transport régional qui vient concurrencer celle des transporteurs interurbains. Or, les sociétés municipales de transport en commun ne chargent pas la TVQ. De plus, le gouvernement leur rembourse la taxe qu'elles paient sur leurs achats de carburant. Enfin, elles bénéficient d'importantes subventions qui leur permettent d'offrir des tarifs qui ne dépassent pas quelques dollars le voyage. Les subventions budgétaires et fiscales aux services municipaux de transport en commun, qui s'appliquent aussi à leur offre de portée régionale, créent une concurrence déloyale aux transporteurs interurbains.

Cependant, la Fédération partage l'objectif de favoriser le transport en commun sous toutes ses formes, par rapport à l'auto solo. Les transporteurs interurbains privés possèdent une flexibilité et une efficacité dans l'opération pour répondre à la demande des usagers qui ne doit pas disparaître au profit d'un modèle géré exclusivement par des institutions publiques.

Une solution possible à cette iniquité consisterait à étendre aux transporteurs interurbains les avantages fiscaux accordés aux sociétés municipales. Un autre moyen consisterait à remplacer les deux subventions fiscales accordées aux services municipaux par des subventions budgétaires, en paramétrant celles-ci afin qu'elles ne s'appliquent pas à l'offre régionale où elles concurrencent les transporteurs interurbains.

D'une façon ou d'une autre, la FCCQ invite le ministère des Finances à :

- **Réfléchir à la vitalité de l'industrie du transport interurbain par autocar et à revoir les aides aux sociétés de transport en commun municipal de manière à rétablir un marché concurrentiel sur les liaisons régionales.**

Autres mesures sectorielles

Le présent mémoire a jusqu'ici permis à la FCCQ de faire connaître au gouvernement ses recommandations sur un ensemble de grands thèmes et enjeux relatifs à la réalité des entreprises québécoises. Or, chaque secteur de l'économie québécoise rencontre des problématiques qui leur sont propres.

Ainsi, dans cette section, la FCCQ souhaite présenter au gouvernement une série de recommandations visant à adresser des enjeux spécifiques dans certains secteurs de l'économie québécoise et qui n'ont pas été mentionnés jusqu'à présent.

Agroalimentaire

- **Faire pression sur le gouvernement fédéral pour obtenir des gains en lien avec les accords commerciaux :**
 - **Réciprocité d'accès aux marchés**
 - **Compensations à verser aux producteurs et transformateurs**

Développement des ressources naturelles

- **Crédit d'impôt relatif aux ressources: qualification des dépenses d'exploration**
 - **Clarifier la position du gouvernement au sujet des dépenses admissibles au crédit d'impôt, soit dans le cadre législatif, le cadre réglementaire ou les règles d'interprétation, et d'appliquer les nouveaux critères, le cas échéant, uniquement à partir de l'exercice financier suivant et de ne pas les appliquer rétroactivement.**
- **Actions accréditatives**
 - **Prendre les mesures pour accélérer les échanges entre Revenu Québec et l'Agence du Revenu du Canada afin qu'ils puissent harmoniser les règles d'interprétation commune des définitions de dépenses admissibles et non admissibles à la mesure fiscale visant les actions accréditatives.**
- **Hausser le budget consacré à la sylviculture en le basant sur un objectif chiffré d'augmentation de volume de bois à récolter à moyen et long terme.**
- **Renouveler et bonifier le Programme de remboursement des coûts des chemins multiressources (PRCM)**

Avantage Saint-Laurent : Vision maritime

- **Prévoir, à l'intérieur de la vision maritime inspirée du Projet Saint-Laurent, un programme d'investissements contenant des sommes importantes afin que les infrastructures publiques nécessaires au déroulement des activités industrielles à l'intérieur des zones industrialo-portuaires puissent être construites et déployées rapidement aux entreprises qui s'y installent.**

Santé et sciences de la vie

- **Réduire les délais entre la publication de l'avis de conformité par Santé Canada et son remboursement par le gouvernement du Québec**
- **Améliorer l'accès aux données des différentes banques de données biologiques, cliniques et administratives tout en s'assurant de favoriser le déploiement de l'écosystème de l'intelligence artificielle dans le système de santé et impliquer les acteurs de l'industrie.**
- **Améliorer l'accès au marché local et l'intégration des innovations (approvisionnement fondé sur la valeur, déploiement de zones d'innovation)**
- **Poursuivre le déploiement de la télémédecine et d'encourager davantage cette pratique dans le système public**

Médicaments et produits médicaux

- **Investir dans l'infrastructure pharmaceutique existante au Québec (soutien à la production locale des manufacturiers, soutien à l'augmentation des stocks de médicaments essentiels, crédits d'impôt et/ou subventions pour la modernisation ou l'expansion des établissements de fabrication au Québec, etc.)**
- **Assurer un environnement durable pour les médicaments et produits médicaux essentiels**
- **Soutenir la production locale de produits médicaux.**